

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

10, rue du Béarn - B.P. 7191
97719 SAINT-DENIS MESSAG Cedex 9
Tél. 0262 97.96.30 - Fax 0262 97.96.31
cesr@cr-reunion.fr
www.cesr-reunion.fr

Sainte-Clotilde, le 08 FEV. 2011

LE PRESIDENT

Monsieur Didier ROBERT
Président du Conseil régional

Hôtel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin
97490 SAINTE CLOTILDE

N/Réf. : N° 201102433/CESER/JRM/nm

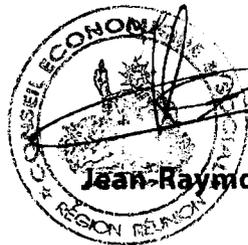
Objet : Projet de décret portant revalorisation du revenu de solidarité dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité recueillir l'avis du CESER sur le projet de décret portant revalorisation du revenu de solidarité dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Si le CESER prend acte de la proposition de revalorisation, il regrette le pourcentage retenu (1,5 %) alors que pour l'année 2010 l'augmentation de l'indice des prix à la consommation à la Réunion a été de 2,2 %. Le « pouvoir d'achat » des personnes concernées s'en trouvera de ce fait amputé.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Jean-Raymond MONDON


REGION REUNION